



Mont-Tremblant, le 27 mai 2020.

Bonjour,

J'espère que vous vous portez tous bien, ainsi que vos proches.

L'employeur nous avise que les paiements (s'il y a lieu) des banques de fériés et maladies; ainsi que le résiduel de vacances (moins de 8 heures) 2019-2020, seront fait sur la paie du 18 juin 2020.

Exceptionnellement cette année, et vu les circonstances; les vacances qui étaient prévus du 16 au 31 mars 2020 seront reportées dans la banque 2020-2021.

Le processus en cas de récupération de crédit fériés et maladies, est le même que les années précédentes.

Cette année, la possibilité de transférer ces crédits fériés et maladies dans le REER collectif ne sera pas disponible malheureusement.

Je vous rappelle l'adresse courriel de l'employeur si vous avez des questions :  
[infoCOVID19@loto-québec.com](mailto:infoCOVID19@loto-québec.com)

Merci de faire circuler cette communication aux membres qui n'ont pas accès à Facebook. Cette même communication sera disponible sous peu sur notre site web à [www.sttcmt.com](http://www.sttcmt.com)

Prenez soin de vous, et merci de votre collaboration.

Votre exécutif Syndical STT-CMT CSN